

Programme de formation détaillé

Démembrement de propriété – SUDEPRO

Code produit : SUDEPRO

Domaine : Assurance, Crédit, Immobilier

Tarif : 90 € HT

Niveau : Initiation

Modalité : E-learning

Durée : 2.00 heures

Public :

Ce parcours de formation est destiné aux intermédiaires et professionnels de l'assurance, aux professionnels de l'immobilier et aux intermédiaires en opérations de banque et services de paiement (crédit immobilier)

Prérequis :

Aucun

Objectif

- Maîtriser la fiscalité et son impact sur le démembrement de propriété
- Maîtriser les aspects et pouvoir adapter le conseil client à ses stratégies patrimoniales

Programme de la formation

Introduction :

- Principes du Démembrement
- Application dans le financement et l'assurance

- Questions autour du démembrement de propriété sur de l'immobilier

Partie 1 : L'étendue des travaux d'un usufruitier

Partie 2 : La vente d'un bien immobilier démembré (plus-value, emploi...)

Partie 3 : La donation temporaire d'usufruit d'un bien immobilier2

Une assistance technique et pédagogique de l'apprenant est assurée tout au long de la formation via une adresse mail (formateur@af2a.com) permettant de contacter soit le service en charge des aspects techniques et logistiques, soit un formateur expert du domaine abordé, avec une réponse dans les 48 heures.

Moyens d'évaluation

- Questionnaire initial d'évaluation des besoins du stagiaire
- Évaluation des acquis de la formation par le biais de QCM et/ou d'exercices pratiques
- Évaluation de la satisfaction à chaud
- Évaluation de la satisfaction à froid

Méthodes pédagogiques

- Formation dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement
- Documentation téléchargeable

Délais et modalités d'accès

- Accès au module de formation en ligne sur la plateforme d'apprentissage SumatrabyAF2A 24h après règlement
- Formation disponible 7jours/7, 24h/24 via une connexion Internet haut débit, pendant toute la durée de mise à disposition prévue